*Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.*

# QUESTION

**Article 28 : Question**

[1] Chaque Conseiller général a le droit d'interroger le Conseil municipal sur les affaires de la commune sous forme:
de question orale formulée en cours de séance plénière du Conseil général;
de question écrite adressée au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 10 jours avant une séance plénière.

[2] Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.

[3] Il a l'obligation de répondre aux questions écrites à la séance qui suit, dans la mesure où le texte lui est parvenu au moins 30 jours auparavant.

| | |
|---|---|
| **Date du dépôt auprès du bureau** | 12.11.2026 |
| **Auteur/e de la Question** | Félix Besson & Lionel Saillen |
| **Sujet/titre** | Parking de délestage à Profray |
| **Description** | Dans une volonté de limiter l'afflux de véhicules individuels liés aux activités de loisirs dans notre région, la question de l'implantation d'un parking de délestage mérite une réflexion approfondie et une analyse à l'échelle régionale.<br><br>En effet, le choix de son emplacement constitue un enjeu majeur. Il doit notamment permettre de favoriser le transfert des automobilistes vers les transports publics, tout en tenant compte des infrastructures existantes, de l'accessibilité et de la collaboration avec les communes voisines.<br><br>Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes au Conseil communal :<br><br>1. **Évaluation de la demande en stationnement et politique tarifaire :** À terme, le parking de Curala devrait devenir payant, ce qui pourrait entraîner une diminution de la demande en places de stationnement. Comment la demande future en stationnement a-t-elle été estimée, alors que le parking est jusqu'à présent resté gratuit ? Les projections tiennent-elles compte de l'effet potentiel de l'introduction d'une tarification sur le comportement des automobilistes et sur le taux d'occupation du parking ? Ne serait-il pas pertinent d'envisager une mise en place temporaire d'une tarification sur le parking actuel afin de mesurer concrètement ses effets sur la fréquentation et |

| | |
|---|---|
| | d'obtenir des données représentatives avant de définir la capacité nécessaire du futur parking ?<br><br>2. **Étude des emplacements alternatifs :** Une étude visant à évaluer la possibilité d'implanter ce parking de délestage à proximité d'une gare ferroviaire a-t-elle été réalisée ? Plusieurs sites pourraient notamment être envisagés, tels que le CERM, Sembrancher, Bovernier, Martigny-Croix ou d'autres emplacements présentant un intérêt stratégique.<br><br>3. **Concertation régionale :** Des démarches ou des discussions ont-elles été entreprises avec les communes concernées afin d'évaluer les possibilités d'une implantation coordonnée à l'échelle régionale ? Si oui, quelles en sont les conclusions ?<br><br>4. **Analyse multicritère :** Une analyse comparative des différents emplacements potentiels a-t-elle été effectuée ? Le cas échéant, quels critères ont été retenus pour déterminer le site le plus pertinent. |

*A remplir par le/la signataire :*

Saillen Lionel & Besson Félix

Signatures

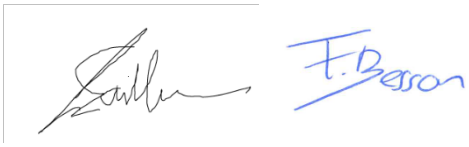

*A remplir par le Président du CG*

Déposé le :

19.11.2026

date

Julien Vaudan

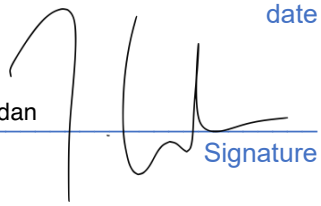

Signature